

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à 19h10, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : M. IRIART Alain, Mme GUILLEMOTONIA Nicole, M. LEMBURE Christian, Mme DAMESTOY Odile, M. THICOIPE Michel, M. HOURCADE Robert, M. MACHICOTE René, M. BOSCOQ André, Mme ETCHEGOIN OTHONDO Fabienne, Mme LARRIEU Françoise, M. DOURTHE Patrick, Mme ITHURRALDE Pascale, Mme FRATY Hélène, M. GALHARRAGUE Christian, Mme INGRAND Sandra, M. MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme ETCHEVERRY Christelle, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme INDART BOUZIGUES Joana, Mme DEVOS Elodie, M. MULOT Benoit et HARREGUY Bixente.

Absents ayant donné procuration :

Mme ETCHARTABERRY Marie-José a donné procuration à M. THICOIPE Michel.

Mme BOUILLOUD Nathalie a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile.

Mme LAMARQUE Sandrine a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusé(e) : néant.

Secrétaire de séance : M. MULOT Benoit.

- Question n°1 : Décision Modificative de crédits n°2 de l'exercice 2017 (Nomenclature ACTES 7.1).

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient de réaliser des ouvertures et virements de crédits pour adapter le Budget primitif 2017 à l'exécution budgétaire en cours. A cet égard il est proposé la décision modificative de crédits n°2 suivante :

- Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- l'opération n°191 (Maison de la Vie Sociale) : nécessite un apport de crédit d'un montant de 900,00 € pour remplacer la centrale de ventilation motorisée contrôlée qui est hors service.

- Il est proposé de prélever la somme de 900,00 € sur l'opération n°181 (Centre Technique Municipal) : Certains achats de gros matériels ont été différés pour bien étudier les solutions nouvelles sur le plan technique (désherbage non chimique).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver la Décision Modificative de crédits n°2 pour l'année 2017 telle que présentée ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités relatives à cette Décision Modificative.

Vote de la question : nombre de votants : 26 (dont 3 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 22 septembre 2017.

Le Maire,

Alain IRIART.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,
Alain IRIART.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à 19h10, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : M. IRIART Alain, Mme GUILLEMOTONIA Nicole, M. LEMBURE Christian, Mme DAMESTOY Odile, M. THICOIPE Michel, M. HOURCADE Robert, M. MACHICOTE René, M. BOSQ André, Mme ETCHEGOIN OTHONDO Fabienne, Mme LARRIEU Françoise, M. DOURTHE Patrick, Mme ITHURRALDE Pascale, Mme FRATY Hélène, M. GALHARRAGUE Christian, Mme INGRAND Sandra, M. MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme ETCHEVERRY Christelle, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme INDART BOUZIGUES Joana, Mme DEVOS Elodie, M. MULOT Benoit et HARREGUY Bixente.

Absents ayant donné procuration :

Mme ETCHARTABERRY Marie-José a donné procuration à M. THICOIPE Michel.

Mme BOUILLOUD Nathalie a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile.

Mme LAMARQUE Sandrine a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusé(e) : néant.

Secrétaire de séance : M. MULOT Benoit.

- Question n°2 : acquisition de parcelles non bâties cadastrées section BA n°78 et 79 à MENDIXKA (Nomenclature ACTES 3.5).

Monsieur le Maire informe les Conseillers, que Monsieur Jean-Louis VILLANDRE est resté propriétaire d'une partie des voiries et espaces verts du lotissement MENDIXKA autorisé en 1983. Monsieur VILLANDRE a donc souhaité régulariser cette situation, afin qu'elle corresponde à la réalité des lieux, en effet la partie basse de la voirie et des espaces verts est communale (1985), alors que la partie haute ne l'est pas, ce à quoi la Commune a acquiescé.

Maître Jean-Charles CROS à la diligence de Monsieur VILLANDRE a donc rédigé un projet d'acte ci-joint pour officialiser la cession à la Commune des parcelles BA n°78 (993m²) et BA n°79 (385m²) pour le prix de l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section BA n°78 (993m²) et BA n°79 (385m²) pour le prix de l'Euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette transaction, et à signer l'acte authentique correspondant ci-annexé.

Vote de la question : nombre de votants : 26 (dont 3 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 22 septembre 2017.

Le Maire,

Alain IRIART.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,

Alain IRIART.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à 19h10, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : M. IRIART Alain, Mme GUILLEMOTONIA Nicole, M. LEMBURE Christian, Mme DAMESTOY Odile, M. THICOIPE Michel, M. HOURCADE Robert, M. MACHICOTE René, M. BOSQ André, Mme ETCHEGOIN OTHONDO Fabienne, Mme LARRIEU Françoise, M. DOURTHE Patrick, Mme ITHURRALDE Pascale, Mme FRATY Hélène, M. GALHARRAGUE Christian, Mme INGRAND Sandra, M. MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme ETCHEVERRY Christelle, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme INDART BOUZIGUES Joana, Mme DEVOS Elodie, M. MULOT Benoit et HARREGUY Bixente.

Absents ayant donné procuration :

Mme ETCHARTABERRY Marie-José a donné procuration à M. THICOIPE Michel.

Mme BOUILLOUD Nathalie a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile.

Mme LAMARQUE Sandrine a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusé(e) : néant.

Secrétaire de séance : M. MULOT Benoit.

Question n°3 : demande de subvention pour la mise aux normes de la maison XAIA en vue de sa transformation en Maison des Associations (Nomenclature ACTES 8.4) :
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 appel à projets complémentaire priorité n°1.5.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter des financements externes auprès de partenaires institutionnels, afin de mettre aux normes la maison XAIA en vue de sa transformation en Maison des Associations.

• **Note explicative :**

- Contexte et objet de l'opération :

La Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE/HIRIBURU, positionnée en première couronne urbaine directement reliée au pôle urbain du BAB, bénéficie d'une forte attractivité (4.824 habitants au 1^{er} janvier 2017) et d'un fort potentiel de développement (hypothèse +1.500 habitants en 2020) qui doivent l'amener à organiser son développement urbain et à renforcer sa/ses centralités.

Dans le cadre de son projet urbain, la Commune s'est donnée pour ambition de redynamiser la zone dite LA PLACE en y aménageant un véritable cœur de bourg.

Aujourd'hui, la Commune a déjà repositionné la nouvelle Mairie dans cette nouvelle centralité en vue d'y constituer un centre-bourg articulante autour d'une place publique, des équipements publics, des commerces de proximité et un habitat en mixité sociale.

Dans cette perspective les locaux de la maison XAIA propriété de la Commune au centre-bourg, doivent permettre d'accueillir les Associations anciennement localisées dans la maison dite GUINGUETTE, qui a été démolie en vue de créer une véritable place publique bordant la nouvelle Mairie au quartier LA PLACE.

A cet égard, il est important que le tissu associatif reste présent sur le centre-bourg afin d'y apporter une expression de la vie locale et une dynamique nécessaire à l'animation de ce cœur de ville.

Il s'agit pour la Commune d'utiliser les deux niveaux de la maison XAIA en fonction des Associations à accueillir. Dès lors, il conviendra de rendre accessible le 2nd étage aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), de mettre aux normes thermiques et PMR l'ensemble du bâtiment, et de sécuriser les accès et cheminements internes au regard des normes ERP.

- Coût prévisionnel global du projet :

Pour ce projet, le chiffrage est le suivant :

	Montants
Honoraires et frais	HT
Honoraires d'Architecte maîtrise d'oeuvre	5.000,00
Contrôle technique	2.000,00
Mission SPS	2.000,00
Total honoraires et frais HT =	9.000,00
Travaux	HT
Lot VRD et réseaux EU et EP	5.500,00
Lot gros-œuvre	33.000,00
Lot charpente-couverture	13.000,00
Lot menuiseries extérieures	12.000,00
Lot plâtrerie-menuiseries intérieures	14.000,00
Lot sols souples	4.000,00
Lot peintures	20.000,00
Lot plomberie sanitaires VMC électricité	35.000,00
Lot ascenseur	22.000,00
Total travaux HT =	158.500,00
Total honoraires et travaux HT =	167.500,00
TVA à 20% :	33.500,00
TOTAL TTC =	201.000,00

• Plan de financement prévisionnel :

- **Dépenses :** voir détail ci-dessus

	Dépenses HT présentées
Honoraires, frais et travaux En excluant le Lot VRD	162.000,00

- **Recettes :**

DETR 2017 appel à projets complémentaire soit 162.000€x 35%	56.700,00
Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU	110.800,00
Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU (TVA à 20%)	33.500,00
TOTAL TTC =	201.000,00

• Calendrier prévisionnel des dépenses :

Un tel projet pourrait voir les travaux commencer fin 2017, pour une livraison au 1^{er} semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement ci-dessus.
- de solliciter l'aide de la DETR 2017 (appel à projets complémentaire priorité 1.5) pour le financement de la mise aux normes de la maison XAIA en vue de sa transformation en Maison des Associations :
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités relatives à cette demande de subvention.

Vote de la question : nombre de votants : 26 (dont 3 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 22 septembre 2017.

Le Maire,

Alain IRIART.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,
Alain IRIART.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à 19h10, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : M. IRIART Alain, Mme GUILLEMOTONIA Nicole, M. LEMBURE Christian, Mme DAMESTOY Odile, M. THICOIPE Michel, M. HOURCADE Robert, M. MACHICOTE René, M. BOSQC André, Mme ETCHEGOIN OTHONDO Fabienne, Mme LARRIEU Françoise, M. DOURTHE Patrick, Mme ITHURRALDE Pascale, Mme FRATY Hélène, M. GALHARRAGUE Christian, Mme INGRAND Sandra, M. MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme ETCHEVERRY Christelle, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme INDART BOUZIGUES Joana, Mme DEVOS Elodie, M. MULOT Benoit et HARREGUY Bixente.

Absents ayant donné procuration :

Mme ETCHARTABERRY Marie-José a donné procuration à M. THICOIPE Michel.

Mme BOUILLOUD Nathalie a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile.

Mme LAMARQUE Sandrine a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusé(e) : néant.

Secrétaire de séance : M. MULOT Benoit.

- Question n°4 : présentation d'un dossier par la Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE/HIRIBURU dans le cadre de l'appel à projets renforcement des centralités et attractivité territoriale lancé par le Conseil départemental 64 (Nomenclature ACTES 8.4).

Monsieur le Maire informe le Conseil du nouveau positionnement du Conseil départemental 64, en matière d'accompagnement financier à l'investissement des Communes, adopté lors du vote du budget départemental le 16 février 2017.

Dorénavant, les projets d'investissements des Communes pourront bénéficier d'un soutien financier par la mise en œuvre de deux dispositifs :

- Un règlement à destination des Communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population ;
- Un dispositif d'appels à projets en direction des Communes et des intercommunalités, sur des thématiques définies par le Département.

Monsieur le Maire précise alors le second dispositif, pour lequel le Conseil municipal est amené au cours de la présente séance à délibérer. Le dispositif d'appel à projets a pour objectif de soutenir des projets d'investissements des collectivités locales en répondant à des enjeux identifiés par le Département, permettant d'impulser des dynamiques qui aboutiront à des réalisations concrètes.

Ainsi, un premier appel à projets a été lancé à destination des Communes sur la thématique du renforcement des centralités et de l'attractivité du territoire départemental.

La Commune souhaite positionner un projet de création d'un parc urbain paysager sur le secteur de LISSAGUE dans le cadre de cet appel.

Vote de la question : nombre de votants : 26 (dont 7 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 22 septembre 2017.

Le Maire,

Alain IRIART.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,

Alain IRIART.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 20 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à 19h10, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : M. IRIART Alain, Mme GUILLEMOTONIA Nicole, M. LEMBURE Christian, Mme DAMESTOY Odile, M. THICOIPE Michel, M. HOURCADE Robert, M. MACHICOTE René, M. BOSQ André, Mme ETCHEGOIN OTHONDO Fabienne, Mme LARRIEU Françoise, M. DOURTHE Patrick, Mme ITHURRALDE Pascale, Mme FRATY Hélène, M. GALHARRAGUE Christian, Mme INGRAND Sandra, M. MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme ETCHEVERRY Christelle, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme INDART BOUZIGUES Joana, Mme DEVOS Elodie, M. MULOT Benoit et HARREGUY Bixente.

Absents ayant donné procuration :

Mme ETCHARTABERRY Marie-José a donné procuration à M. THICOIPE Michel.

Mme BOUILLOUD Nathalie a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile.

Mme LAMARQUE Sandrine a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusé(e) : néant.

Secrétaire de séance : M. MULOT Benoit.

- Question diverse n°1 : présentation d'un dossier par la Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE/HIRIBURU dans le cadre de l'appel à projets renforcement des centralités et attractivité territoriale lancé par le Conseil départemental 64 pour la restructuration de la salle municipale LA PERLE dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg (Nomenclature ACTES 8.4).

Monsieur le Maire informe le Conseil du nouveau positionnement du Conseil départemental 64, en matière d'accompagnement financier à l'investissement des Communes, adopté lors du vote du budget départemental le 16 février 2017.

Dorénavant, les projets d'investissements des Communes pourront bénéficier d'un soutien financier par la mise en œuvre de deux dispositifs :

- Un règlement à destination des Communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population ;
- Un dispositif d'appels à projets en direction des Communes et des intercommunalités, sur des thématiques définies par le Département.

Monsieur le Maire précise alors le second dispositif, pour lequel le Conseil municipal est amené au cours de la présente séance à délibérer. Le dispositif d'appel à projets a pour objectif de soutenir des projets d'investissements des collectivités locales en répondant à des enjeux identifiés par le Département, permettant d'impulser des dynamiques qui aboutiront à des réalisations concrètes.

Ainsi, un premier appel à projets a été lancé à destination des Communes sur la thématique du renforcement des centralités et de l'attractivité du territoire départemental.

La municipalité souhaite positionner un projet de restructuration de la salle LA PERLE dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, afin qu'elle devienne un équipement culturel stratégique pour notre Commune.

• **Note explicative :**

- Contexte et objet de l'opération :

La Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE/HIRIBURU, positionnée en première couronne urbaine directement reliée au pôle urbain du BAB, bénéficie d'une forte attractivité (4.824 habitants au 1^{er} janvier 2017) et d'un fort potentiel de développement (hypothèse +1.500 habitants en 2020) qui doivent l'amener à organiser son développement urbain et à renforcer sa/ses centralités.

Dans le cadre de son projet urbain, la Commune se donne pour ambition de redynamiser la zone dite LA PLACE en y aménageant un véritable cœur de bourg.

Les réflexions développées par la Commune lui ont progressivement permis de dresser les orientations programmatiques du futur centre-bourg de la Commune. Celles-ci se déclinent dans l'espace en affichant des sous-secteurs aux fonctions distinctes et complémentaires. Les équipements publics (dont la nouvelle Mairie), services, commerces et placettes complétés de logements se trouveraient ainsi au Nord de la RD n°936 (avenue de la Basse Navarre) = secteur LA PLACE NORD.

L'espace dédié à l'habitat en mixité sociale se localiserait au Sud de la RD n°936 = secteur LA PLACE SUD.

Aujourd'hui, la Commune a déjà repositionné la nouvelle Mairie dans cette nouvelle centralité en vue d'y constituer un centre-bourg articulant autour d'une place publique, des équipements publics, des commerces de proximité et un habitat en mixité sociale ; parmi les équipements publics déjà présents la salle municipale LA PERLE constitue un élément majeur dans la caractérisation de ce centre-bourg en ce qu'elle contribue significativement à l'animation de cette centralité (manifestations associatives, et communales).

Aussi, son actuelle configuration ne correspond plus aux perspectives de développement de l'animation municipale issue de ce nouveau centre, dès lors la restructuration de la salle LA PERLE devient nécessaire pour en faire un véritable équipement culturel au service d'une programmation régulière et adaptée venant renforcer l'offre culturelle sur la Commune.

Par ailleurs, ce bâtiment doit, en termes de développement durable et d'accessibilité, être reconsidéré pour augmenter ses performances thermiques, et pour développer la mobilité du public accueilli.

Le Cabinet d'Architecte Daniel CRANTZ, maître d'œuvre retenu par la Commune, s'est attaché à, replacer l'entrée principale de la salle directement sur un nouveau parking dédié (à la place de la maison GOXOKI et des locaux provisoires d'AMETZA), créer des coulisses et une régie son/lumière derrière la scène, installer des gradins rétractables dans la grande salle, et revoir le mode de chauffage de cette structure.

- Coût prévisionnel global du projet : pour ce projet, le chiffrage est le suivant :

Restructuration salle LA PERLE	Montants en €
Honoraires et frais	HT
Honoraires d'Architecte maîtrise d'oeuvre	28.750,00
Contrôle techniques et SPS	7.000,00
Frais administratifs	2.000,00
Total honoraires et frais HT =	37.750,00
Travaux	HT
Lot gros-œuvre étanchéité	84.000,00
Lot charpente couverture	26.000,00
Lot menuiseries extérieures	22.400,00
Lot menuiseries intérieures	70.500,00
Lot plâtrerie faux-plafonds écrans acoustiques	30.500,00
Lot courants forts et faibles	43.500,00
Lot chauffage ventilation sanitaire	12.500,00
Lot sols souples	15.000,00
Lot peintures	30.500,00
Total travaux HT =	334.900,00
Total honoraires et travaux HT =	372.650,00
TVA à 20% :	74.530,00
TOTAL TTC =	447.180,00

• **Plan de financement prévisionnel :**

- **Dépenses :** voir détail ci-dessus

- **Recettes :**

DETR 2017 catégorie n°1 Accordée par arrêté préfectoral du 20 avril 2017 Retenu 30% de 371.463,75	111.439,13
Réserve parlementaire	10.000,00
Conseil Départemental 64 : appel à projets renforcement des centralités 30% de 372.650,00 Demandé 30% de 372.650,00	111.795,00
Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU	139.415,87
Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU (TVA à 20%)	74.530,00
TOTAL TTC =	447.180,00

• **Calendrier prévisionnel des dépenses :**

Un tel projet pourrait voir les travaux commencer au dernier trimestre 2017, pour une livraison au 1^{er} semestre 2018.

Au cours de la séance, Monsieur le Maire demandera au Conseil :

- d'approuver le projet et le plan de financement ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, dans le cadre de l'appel à projets renforcement des centralités et attractivité territoriale lancé par le Conseil départemental 64, un dossier de demande de subvention pour la restructuration de la salle municipale LA PERLE dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités relatives à cette candidature.

Vote de la question : nombre de votants : 26 (dont 7 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 22 septembre 2017.

Le Maire,

Alain IRIART.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,
Alain IRIART.